1012576 /HLN /AS /GL

AB-CLIM
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €
Siège social : ZA de Guinefort
22100 SAINT-CARNE
RCS SAINT MALO 825.305.659.

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille-vingt-cinq,
Le seize juin,

Monsieur Alban BUSNEL, associé unique et gérant de la société à responsabilité limitée AB-CLIM, SARL au capital de 10.000 €, divisé en 1.000 parts sociales de 10 € chacune, et dont le siège social est à SAINT-CARNE (22100) ZA de Guinefort.

A pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification statutaire
- Questions diverses

PREMIERE DECISION
L'Associé unique souhaite procéder à l'apport de ses titres à la société GROUPE ALB suivant acte à recevoir ce jour par Maître Hervé LUGAND.
Par suite de cet apport, il sera procédé à la modification des articles 7 et 8 des statuts comme suit :

« ARTICLE 7 – Apports
1°) Lors de la constitution
Monsieur Alban BUSNEL a apporté, lors de la constitution ? la somme en numéraire de DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR).

2°) Apport de titres du 16 juin 2025
Suivant acte reçu par maître Hervé LUGAND, Monsieur Alban BUSEL a apporté l'intégralité de ses titres à la société GROUPE ALB sous le régime de l'article 150 O-B ter du Code Général des Impôts.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR).

AB

Il est divisé en mille (1.000) parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1.000, attribuées en totalité à la société GROUPE ALB. »

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, ainsi qu'à tout clerc ou collaborateur de la SELAS LUGAND ET ASSOCIES, titulaire d'un office notarial à DINARD (35800) 13, place Newquay, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associée unique.

